

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

Le vingt-huit mai deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 18 mai 2018, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOUISON

**PRESENTS** : Jean-François LOUISON, Maire, Mohamed ARJDAL, 1<sup>er</sup> adjoint, Josèphe BUGAJ, 2<sup>ème</sup> adjoint, Ivan BERARD, 3<sup>ème</sup> adjoint Marie-Claire SAUNIER, Fabienne VEY, Isabelle LARGERON, Denise BLANC, Jacques LAVOUE, Sofia SANCHEZ, Gilles BONNEAUD et Samiha GUERGOUZ, Conseillers Municipaux.

**ABSENT EXCUSE** : Patrice BLAISE et François-Xavier BRUNON

**POUVOIRS**: Patrice BLAISE donne pouvoir à Ivan BERARD

**SECRETAIRE DE LA SEANCE** : Isabelle LARGERON

La séance débute à 20h

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire propose d'avoir une pensée pour Michèle DUPERRIER, habitante de la commune très impliquée dans la vie du village (TAP, associations,...) et conseillère municipale de 2010 à 2014 décédée ce vendredi 25 mai.

Le conseil Municipal apporte son soutien à la famille.

### **FINANCES**

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire donne lecture du courriel des services du contrôle de légalité de la préfecture.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L2322-1.

Il annonce que pour respecter la règle des 7,5% maximum des dépenses réelles de fonctionnement, il convient de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de virement de crédits sur le budget de l'exercice 2018.

### **SOCIAL CULTURE**

#### **Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et Temps d'Accueil Périscolaire**

Madame Marie-Claire SAUNIER explique que la commune à modifier le règlement intérieur de l'accueil de loisirs et des temps d'activités périscolaires.

Il donne lecture de celui-ci.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

#### **Centre de Loisirs – fixation de la rémunération des animateurs et postes à pourvoir**

Mme Marie-Claire SAUNIER, Conseillère Municipale en charge du centre de loisirs, explique que le Centre de Loisirs Sans Hébergement sera ouvert du 9 au 28 juillet et du 27 au 31 août 2018

Il convient de fixer le nombre de postes à pourvoir maximum pour permettre l'accueil des enfants et le bon déroulement des activités ainsi que leur rémunération.

Elle propose :

- 1 poste d'animateur (ou animatrice) titulaire du BAFA, dont l'indemnité journalière sera de **60 € brut** + 10 € par nuit si accompagnement au mini camp qui aura lieu le 17-18 et 19 juillet 2018.
- 1 poste de non diplômé dont l'indemnité journalière sera de **42 € brut** + 10 € par nuit si accompagnement au mini camp qui aura lieu les 17-18 et 19 juillet 2018.
- 1 poste de stagiaire BAFA dont l'indemnité journalière sera de **47 € brut** + 10 € par nuit si accompagnement au mini camp qui aura lieu les 17-18 et 19 juillet 2018.

Mis aux voix, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nombre de poste pour le fonctionnement du Centre de Loisirs ainsi que le montant des indemnités journalières

#### **Approbation des tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement – extrascolaire – vacances d'été – petites vacances**

Madame Marie-Claire SAUNIER explique qu'il faut voter tous les tarifs du CLSH, extrascolaire, vacances été 2018, petites vacances (Toussaint, Hiver et Printemps), mercredi et Périscolaire.

Elle propose donc d'appliquer les tarifs suivants:

**L'heure d'étude de 16h30 à 17h30 reste gratuite**

#### **Garderie 7H30 /8H30 -17H30 /18H30**

QF	<350	351 / 465	466/581	582/750	751 / 1200	1201 /2000	2001 / 2500	2501 /4000	>4001
<b>L'heure</b>	<b>1.00</b>	<b>1.70</b>	<b>1.85</b>	<b>2.00</b>	<b>2.20</b>	<b>2.40</b>	<b>2.60</b>	<b>3.00</b>	<b>4.00</b>

**Mercredi matin ou après-midi**

QF	<350	351 / 465	466/581	582/750	751 / 1200	1201 /2000	2001 / 2500	2501 /4000	>4001
<b>1/2 journée</b>	2.50	3.75	5.00	6.25	7.50	10.00	12.50	15.00	17.50

**Mercredi**

QF	<350	351 / 465	466/581	582/750	751 / 1200	1201 /2000	2001 / 2500	2501 /4000	>4001
<b>journée</b>	4.65	7.00	9.35	11.65	14.00	18.65	23.35	28.00	32.70

**Centre de Loisirs vacances :** les repas et goûters sont compris

Quotient Familial	Prix à la journée	Prix de cinq journées consécutives	Prix 10 journées	Prix Mini Camp
Moins de 350	5,00 €	-20%	-30%	41,00 €
De 351 à 465	6,00 €	-20%	-30%	43,00 €
De 466 à 581	8,00 €	-20%	-30%	47,00 €
De 582 à 750	10,00 €	-20%	-30%	65,00 €
De 751 à 1200	13,00 €	-15%	-20%	70,00 €
De 1201 à 2000	17,00 €	-15%	-20%	85,00 €
De 2001 à 2500	22,00 €	-15%	-20%	100,00 €
De 2501 à 4000	24,00 €	-15%	-20%	115,00 €
Plus de 4001	28,00 €	-15%	-20%	130,00 €

Journée avec activité exceptionnelle: + 10 € par journée pour tous

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

Madame Marie-Claire SAUNIER explique qu'il y a eu des plaintes concernant la tonte de pelouse le dimanche.

Le conseil municipal décide de ne pas prendre d'arrêté municipal pour réglementer les horaires de tonte et rappelle que le jardinage bruyant est toléré le dimanche de 10h à 12h à condition que chacun respecte son voisinage.

La séance est levée à 20h43